



ORDRE
DES COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS
D'HAÏTI

Affilié à :



INTERNATIONAL FEDERATION
OF ACCOUNTANTS



ASSOCIATION INTERAMÉRICAINNE
DE COMPTABILITÉ



F I D E F
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES
EXPERTS-COMPTABLES FRANCOPHONES

COACHING 2015 - AVIS

Afin de répondre aux engagements internationaux contractés par l'Ordre des Comptables Professionnels Agréés d'Haïti (OCPAH) et clarifier le processus de participation aux examens d'entrée à l'Ordre, le Conseil d'Administration informe que :

1. Pour être gradué, le postulant doit obligatoirement réussir les six (6) examens réglementaires, à savoir : Comptabilité Financière, Vérification, Fiscalité, Ethique Professionnelle, Analyse financière, Prix de revient.
2. Le nouveau postulant doit obligatoirement s'inscrire aux six (6) cours susmentionnés.
3. **La moyenne pour réussir chaque cours est de 70/100.**
4. **Il n'y aura pas d'examens de reprise.**
5. Le postulant, ayant des cours non réussis doit obligatoirement les reprendre à la plus prochaine session.
6. Le postulant a un délai maximum de **trois (3) ans** pour réussir **tous les examens prévus**. Ce délai commence à courir à partir de la date du premier examen subi par celui-ci.
7. Les frais de participation sont fixés à trois mille cinq cents gourdes (Gdes. 3,500.00) par cours. Ils sont payables intégralement après l'approbation du dossier du postulant et ne sont pas remboursables.
8. Les cours débutent le samedi 21 février 2015, à 9h00 am, au local du Centre de Formation Professionnelle d'Haïti (**Canado Technique**), 157, Avenue Martin Luther King, Port-au-Prince, Haïti.

N.B. : L'OCPAH se réserve cependant le droit de disqualifier à tout moment un postulant ayant présenté un faux document à l'appui de sa demande.

La Direction Exécutive



Port-au-Prince, le 12 février 2015